



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cultes : politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 40461

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le regime de protection sociale des ministres des cultes et des congreganistes. Il souhaite que ces derniers puissent beneficier, a part entiere, du regime general de securite sociale. Cette mesure d'harmonisation des regimes pourrait s'integrer dans le cadre de la reforme en cours. Aussi, il lui demande ses intentions au regard de sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Compte tenu du caractere preoccupant des perspectives du regime de protection sociale des ministres des cultes et membres des congregations et collectivites religieuses, les pouvoirs publics ont decide la constitution d'un groupe de travail avec les representants des principaux cultes concernes. Ce groupe charge d'examiner l'ensemble des questions posees et, notamment, celles relatives au financement a debute ses travaux en octobre 1995. Ils viennent de s'achever. Le Gouvernement examine actuellement les conditions dans lesquelles la perennite de ce regime de protection sociale pourra etre assuree et les moyens de repondre, dans toute la mesure du possible, aux attentes de cette categorie de la population.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40461

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3503

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5444